Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-217402981-20261116-DEL26_DG_109-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.109

Séance du **SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 10 novembre
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

28 présents :
MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

4 absents ayant donné pouvoir :
Éric GUENEZ à Jean-Pierre BELMAS – Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE – Alexandra NOURRY à Valentin TREBOZ - Karl PELLIER à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

1 absent excusé sans pouvoir : BAUD Joël

Objet : Acquisition de locaux commerciaux - versement d'une avance remboursable en 2026 au budget annexe « Location les Aquarelles »

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération N°2025.055 du 25/06/2025 relative à l'acquisition en VEFA de 7 surfaces commerciales au lieudit « les places » ;

VU la délibération N°2025.079 du 21/07/2025 relative au versement d'une avance remboursable au budget annexe « Location les Aquarelles » pour l'acquisition de locaux commerciaux ;

CONSIDERANT la poursuite du programme de dynamisation du centre bourg ; porté par le budget annexe « Location les Aquarelles » pour un montant total de 2 475 830,40 € ;

CONSIDERANT que le budget principal a financé en 2025 une partie des travaux par le versement d'une avance remboursable d'un montant de 742 749,12€ ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer de la trésorerie nécessaire pour la poursuite des acquisitions des locaux commerciaux par la budget annexe Aquarelles ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-217402981-20261116-DEL26_DG_109-DE

2026.109

CONSIDERANT que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le versement d'une avance remboursable d'un montant de 1 000 000€ du budget principal au budget annexe « Location les Aquarelles »,

ARTICLE 2 : **PRECISE** que cette avance est inscrite au chapitre 16 du budget annexe Aquarelles et au chapitre 27 du budget Principal et qu'elle est accordée sans intérêts,

ARTICLE 3 : **INDIQUE** que le remboursement de l'avance au budget principal sera réalisé au courant des années futures et dès que les recettes le permettront (après la perception des loyers par le budget annexe).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 18 novembre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 20/11/2026

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.